



Ont ils le droit de diminuer ma paie à cause de la carte orange?

Par **diamonkilla**, le 27/05/2009 à 19:53

Bonjour,rnrn Je suis en CDI dans une entreprise privée et l'année dernière ils me remboursaient la moitié de la carte orange sur 2 zones (remboursement faits par justificatifs). Depuis le début de l'année je ne fournissais aucun justificatifs car je n'ai plus de carte orange mais je viens d'apprendre qu'ils me remboursaient chaque mois. De ce fait, ils vont m'enlever de ma prochaine paie, le montant des remboursements soit a peu près 160e....Ont-ils le droit de faire ca??

Par **Visiteur**, le 27/05/2009 à 20:43

bonsoir,rnrnoui ils en ont le droit dans la limite de la fraction saisissablernrnvous ne vous en étiez pas rendu compte ?

Par **diamonkilla**, le 27/05/2009 à 20:50

Non malheureusement je ne m'en étais pas rendu compte....merci de votre réponse rapide

Par **Visiteur**, le 27/05/2009 à 21:00

si vous voulez calculer

:
http://rfpaye.grouperf.com/calcul/index.php?salaire=0&charge=0&fichier=saisie_sur_salaires&x=40

Par **diamonkilla**, le **27/05/2009** à **21:11**

Merci mais je comprends pas gd chose sur tout ce que ca m'a calculé...ms c'est gentil de votre part.

Par **Visiteur**, le **27/05/2009** à **22:07**

ne regardez pas tous les tableaux (c'est le détail)
la somme est inscrite en bas
Total de la quotité saisissable
exemple :
pour un salaire net de 1200 euros et personne à charger
La saisie est de 192.99 euros...